

Bourges, le 18 octobre 2007

Note à l'attention

de Monsieur le Directeur de Cabinet
du Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St-Germain

- 75007 PARIS -

OBJET : Session régionale du grenelle de l'environnement.

P.J. : 3.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du déroulement de la session régionale du « grenelle de l'environnement » qui s'est tenue à Bourges le 5 octobre dernier.

I - L'organisation :

Depuis le début du mois d'août, en liaison avec les services déconcentrés du Cher et les services régionaux intéressés par ces questions, et notamment la DIREN, la DRE et la DDEA du Cher, la DRIRE, la DRASS et la DDASS du Cher, mes services, en partenariat avec la ville de Bourges, ont mis en place l'organisation de cette session régionale. Le Préfet de Région était systématiquement associé par l'intermédiaire du SGAR.

J'ai fait choix de solliciter l'ensemble de ces services pour établir d'une part la liste des participants aux 6 ateliers thématiques, et d'autre part la liste des 3900 invités qui, en plus du grand public, ont reçu une invitation personnalisée pour la session plénière de l'après midi.

Ce projet de liste a ensuite été soumis à l'ensemble des préfetures de la région pour avis, ce qui m'a conduit à quelques ajustements, et a été complété par diverses demandes supplémentaires, notamment de la part du monde agricole mais aussi de la part de structures nationales qui tenaient à être présentes bien que n'ayant pas de représentation régionale (ex : des interprofessionnels de semenciers). Vous trouverez en PJ la liste définitive des participants aux ateliers avec leur qualité.

Compte tenu de la multiplicité des demandes, et de la nécessité de conserver une taille relativement restreinte aux ateliers du matin, afin d'assurer la meilleure qualité du débat possible, mais aussi dans le but de maintenir les équilibres de représentation, j'ai été conduit à refuser à certaines structures, moins d'une vingtaine, la participation aux ateliers, en prenant toutefois le soin de les inviter systématiquement aux débats de l'après-midi.

.../...

Ainsi, je considère qu'aucune sollicitation n'est restée sans réponse.

Bien que les délais aient été contraints, au-delà des multiples réunions et échanges qui ont été nécessaires pour mener à bien ce projet, tant dans le cadre de l'organisation matérielle que dans celui du choix des intervenants, j'ai souhaité, en concertation avec le maire de Bourges, mettre en place dès le départ un comité de pilotage composé d'un représentant du CESR, d'un représentant de la chambre régionale d'agriculture, d'un représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie, d'un représentant des syndicats de salariés (désigné par le CESR), d'un représentant d'associations de protection de la nature (désigné par le CESR), et d'élus (parlementaire et représentant de l'association départementale des maires).

Ce comité de pilotage s'est réuni courant septembre et il lui a été soumis pour avis les grandes orientations d'organisation de la journée ainsi que les projets de listes des ateliers du matin et des débats de l'après midi. Les remarques faites par les membres de ce groupe ont été prises en compte.

II - La participation :

S'agissant des ateliers du matin, ils étaient composés au total de 250 personnes.

J'ai fait choix de solliciter des chefs de service déconcentrés pour animer les ateliers du matin, afin de souligner l'importance que l'Etat accordait à cette manifestation, tout en leur demandant d'assurer dans le cadre de leur animation la plus grande neutralité possible.

Aucune difficulté n'a été rencontrée dans cette orientation, et je tiens à souligner la qualité du travail tant préparatoire qu'opératoire des chefs de service sollicités.

Les rapporteurs des ateliers pour leur part ont été choisis parmi les forces vives de la nation, (chercheurs, représentants du conseil économique et social régional, représentants du monde associatif ...), et étaient reconnus pour leurs compétences techniques dans les thématiques évoquées.

S'agissant des participants aux ateliers du matin, j'ai souhaité assurer le meilleur équilibre possible entre les représentants des filières concernées (monde de l'entreprise), les représentants du monde associatif, ceux de la recherche et de la formation, et les représentants des syndicats et organisations professionnelles .

Les services de l'Etat ont pu prendre part aux ateliers du matin, mais au titre des services associés, avec comme consigne de ne pas prendre part directement aux débats.

Les élus, aussi bien les parlementaires de la région, que les responsables d'exécutifs des principales collectivités de la région (villes, départements, région) ont été conviés à participer aux débats de la matinée. Seuls les élus du Cher ont répondu positivement.

Au total, sur les 250 participants aux ateliers du matin, il a été recensé 230 présents.

S'agissant des débats de l'après midi, la configuration des lieux me permettait de disposer d'une jauge de 500 places dans l'auditorium de l'école de musique (lieu récemment ouvert et qui a accueilli l'intégralité de la journée), outre 300 places dans le hall de ce bâtiment (avec retransmission sur 4 grands écrans des débats).

.../...

Bien que l'après-midi soit ouverte au grand public, ce que j'ai indiqué à plusieurs reprises lors de conférences de presse préalables à la journée du 5 octobre, au travers d'encarts de presse, et sur les sites internet des diverses préfectures de la région, j'ai souhaité inviter, dans le cadre d'une invitation conjointe avec le maire de Bourges, 3 900 personnes (élus, représentants d'associations, d'entreprises, de structures médicales, ou socio-médicales, responsables d'établissements scolaires...) susceptibles d'être intéressées par les débats. (Vous trouverez en PJ le tableau catégoriel des invités de l'après-midi).

A ce titre, je tiens à préciser que plus de 650 personnes ont participé aux débats de l'après midi.

Enfin, la couverture médiatique a été particulièrement importante, puisque plus de 50 média, dont les principaux média nationaux (TF1, France 2, France 3, Canal +, LCI, Europe 1, France Inter, le monde, le Figaro, Libération...) ont couvert l'événement. Il leur avait été précisé que l'ensemble de la journée leur était ouverte, à l'exception du temps dédié aux travaux en ateliers, ce qui n'a posé aucune difficulté.

III - Les troubles à l'ordre public :

Inévitablement, une telle manifestation ne pouvait que susciter de la part de certains opposants des troubles à l'ordre public.

Ils ont été toutefois particulièrement limités, puisque seules deux manifestations ont été organisées.

La première a rassemblé quelques dizaines d'opposants aux OGM et au nucléaire, tout au long de la journée : mais si la matinée a été particulièrement calme (manifestation statique sur la voie publique avec déploiement de banderoles sans agressivité ni volonté de perturber les débats le matin), la venue de M. LHOMME, responsable national du groupe « sortir du nucléaire », a conduit à certaines tensions et a démontré la volonté de perturber les débats en empêchant la fluidité des entrées en début d'après-midi.

Cela m'a conduit à donner des instructions au directeur départemental de la sécurité publique pour faire évacuer par quelques fonctionnaires de police les quelques dizaines de manifestants de l'entrée des lieux. La résistance de ceux-ci a obligé les fonctionnaires à pousser les manifestants, en usant de la force strictement nécessaire. Aucun coup n'a été porté.

Un début de polémique a cependant éclos dans la mesure où une ancienne élue "vert" de l'Indre, participante à la manifestation, s'est plainte d'avoir le sternum cassé et a dû être conduite à l'hôpital pour radio et simple observation. Votre cabinet a été informé de cette situation qui a conduit l'un des vice-présidents « vert » du conseil régional à en faire part durant les débats.

J'ajoute que dès lors que l'évacuation a eu lieu, j'ai donné instructions à mon secrétaire général pour qu'il invite ceux des manifestants qui le souhaitaient à entrer dans la salle, sans banderolle, ni mégaphone, avec l'engagement qu'il n'y aurait pas perturbation des débats. Si certains des manifestants ont accepté et ont « joué le jeu » d'autres ont clairement exprimé leur volonté de ne pas participer aux échanges.

La seconde manifestation qui réunissait une dizaine de chasseurs, qui avaient amené devant l'entrée quelques canards en cage, était strictement symbolique, d'autant que les représentants de leur fédération participaient aux ateliers.

.../...

IV - Les débats :

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des comptes rendus des débats de la matinée et de l'après midi, étant précisé que les échanges de l'après midi, animés par le journaliste de TF1 Jacques LEGROS, ont fait l'objet d'un enregistrement également joint à la présente note.

Je tiens à souligner la qualité des échanges du matin qui, de l'avis de l'ensemble des rapporteurs, ont été riches et fournis dans un constant souci du dialogue dans une démarche collective et constructive.

Toutefois, comme le maire de Bourges a pu le noter à l'occasion de la conférence de presse que nous avons tenue conjointement à l'issue de la journée, il semble que les propositions dans les ateliers aient été quelque peu frileuses, comme si, au-delà des constats de consensus et dissensus, il y avait une certaine appréhension à exprimer des propositions ou des pistes nouvelles.

Cet élément a d'ailleurs été repris à plusieurs reprises lors des débats de l'après midi, même si certains rapporteurs se sont défendus de cette critique.

Les échanges de l'après-midi ont été tout aussi fournis et courtois (plus de 50 questions ou interventions recensées), même s'il s'est le plus souvent agi d'un échange entre spécialistes, ou pour le moins l'expression de groupes de pression. Peu nombreuses ont été les prises de parole de la part de citoyens ne représentant qu'eux-mêmes. On a d'abord assisté à des prises de position par des responsables de structures professionnelles, associatives, ou politiques, dont on sentait qu'elles n'étaient le plus souvent pas dépourvues d'arrière-pensées.

Toutefois, sans vouloir synthétiser d'une part les rapports des rapporteurs des ateliers du matin, et d'autre part les échanges de l'après midi, il me semble que les thèmes suivants peuvent être mis en exergue, en soulignant le fait que plusieurs intervenants ont regretté l'absence d'un atelier spécifique sur les questions liées à la ressource en eau et le fait que la mise en oeuvre de certaines mesures (transport mais pas seulement) dépend des moyens notamment financiers que l'on y consacrerait, le développement durable ayant un coût.

a) La formation et l'information :

C'est sans doute l'un des sujets majeurs évoqués au cours de cette journée, sous divers aspects.

Il y a un consensus pour d'une part constater l'importance de la prise de conscience globale en matière environnementale, et d'autre part pour souligner, à tous les niveaux, le manque de formation et d'information dans ces thématiques.

Ainsi, il est apparu essentiel de développer une simplification et une meilleure lisibilité, notamment pour le consommateur, des labels, tout en poursuivant les démarches de certification et de notation.

De même, la formation de la jeunesse (éducation à l'environnement et au développement durable), comme celle des professionnels (par une meilleure formation des professionnels du bâtiment sur les méthodes de construction éco responsables par exemple, ou encore par une meilleure professionnalisation des associations de consommateurs sur les questions environnementales, ou encore par un développement de l'information au sein des entreprises tandis qu'une majorité d'entre elles ne dispose pas de CHSCT, cadre intéressant pour aborder ces sujets) apparaît primordiale.

.../...

En revanche, si un observatoire de la bio diversité semble faire consensus, la création d'une nouvelle agence dans le domaine environnemental ne semble pas susciter un grand enthousiasme.

Enfin, toujours dans le domaine de l'information, les débats ont été marqués par la question du niveau de contrainte qui devait être imposée à la publicité, et au rôle éventuel que pouvait jouer le BVP en la matière. [Doit on demander à la publicité de jouer un rôle en matière d'information du consommateur, dès lors que certains produits jouent sur l'ambiguïté du message écologique pour être promus (ex donné sur la marque « Bio » de Danone qui a bénéficié de 6 ans de répit avant de devoir changer de nom compte tenu de l'ambiguïté qu'elle renfermait)].

b) La réglementation :

Sujet délicat, en marge du premier, abordé à plusieurs reprises, en notant la certaine contradiction entre la condamnation de la multitude des réglementations, et le souhait fermement affiché de multiplier les contrôles, la synthèse venant d'un intervenant de la salle qui a sollicité que l'on commence par renforcer les contrôles liés à la réglementation en vigueur dans le domaine de l'environnement.

Néanmoins , certains ont souligné la nécessité d'imposer dans les dépôts de permis de construire de nouvelles normes environnementales (par ex des récupérateurs d'eau de pluie pour toute nouvelle construction d'habitation). De même, dans la logique du renforcement des obligations, il a été souligné la carence réglementaire dans le domaine des relations entre bailleur et locataire, ce dernier ne pouvant imposer à son propriétaire de prendre des mesures d'investissement environnemental.

Au-delà de ce point, plusieurs acteurs se sont interrogés sur la nécessité de mieux définir à quel moment du processus de production les contrôles devaient avoir lieu (au moment de la présentation du produit au consommateur, en amont de la filière.. ?), et qui devait en être chargé.

Dans cette même logique, la question de la responsabilité individuelle a été posée (notamment dans le domaine des OGM où certains intervenants se sont interrogés sur la nécessité de clarifier les responsabilités en cas de contamination de parcelles par des OGM, en soulignant la nécessité d'engager la responsabilité des institutions ou des politiques).

La question de la responsabilité a également été évoquée à propos de la mise en place du principe pollueur-payeur sous deux aspects : d'une part en constatant que cette règle ne s'appliquait pas dans tous les domaines, et notamment dans le domaine de l'eau où le consommateur supportait une partie non négligeable du coût de la pollution, d'autre part en soulignant l'effet pervers d'un tel système qui permet finalement à une structure particulièrement riche de payer le coût de la pollution, alors qu'il conviendrait de l'inciter, voire de la forcer à ne pas polluer.

Enfin, il a été regretté par certains que la réglementation ne protégeait pas suffisamment l'agriculture biologique.

c) La fiscalité :

Sujet très fréquemment évoqué tout au long de la journée, plusieurs intervenants ont mis en avant l'intérêt d'une fiscalité écologique, sous plusieurs conditions, et en soulignant les difficultés de mise en œuvre.

Il convient en premier lieu que cette fiscalité nouvelle se fasse à pression fiscale globale constante.

Il convient en second lieu qu'elle se fasse dans le cadre d'une harmonisation européenne, afin de ne pas pénaliser notre compétitivité internationale.

Il convient en troisième lieu qu'elle ne soit pas uniquement supportée par le consommateur qui a déjà parfois l'impression d'être le principal contributeur en la matière (certains ont souligné la problématique du coût des déchets sous l'équation « plus on trie plus on paie »).

Il convient enfin qu'une éco taxe soit affectée à des dépenses environnementales, ce qui semble délicat compte tenu du principe de non affectation des recettes dans la comptabilité publique.

A tout cela s'ajoute le problème du calcul des coûts environnementaux de nos productions et de nos usages, en intégrant d'une part les effets directs mais également les effets induits (quel coût exact pour la géothermie par rapport au coût global des énergies traditionnelles par exemple).

Il apparaît donc particulièrement complexe de mettre en place une éco taxe, sans commencer par un éco bilan toujours délicat à calculer, même si certains ont proposé de s'inspirer de la notion d'empreinte écologique définie par WWF, ou encore de développer la notion de coût global amorti.

Enfin, la fiscalité a été abordée sous un autre angle, celui des déductions fiscales, et il a été souligné que les déductibilités fiscales pour dons adressés aux associations environnementales n'étaient pas assez incitatives, et qu'il convenait de rendre la fiscalité plus attractive pour aider les associations : des moyens d'agir pour les associations ont en effet été demandés en mettant en avant les contradictions entre les besoins exprimés, notamment en matière d'éducation à l'environnement et les moyens disponibles.

d) Le développement des entreprises et les pôles de compétitivité :

Au-delà de la logique fiscale, les débats ont largement permis d'aborder la question du monde de l'entreprise, et la compatibilité entre son développement et les impératifs écologiques.

Plusieurs acteurs ont souligné la nécessité de soutenir la recherche et l'innovation au travers d'éco filières soit adossées aux pôles de compétitivité, soit en créant des pôles de compétitivité spécifiques dans le domaine de la production solaire ou encore dans le développement de véhicules propres, au travers de fonds spéciaux d'investissement.

Par ailleurs, il a été noté l'effet pervers de certaines dispositions environnementales dans les cahiers des charges élaborés dans le cadre d'appels d'offre, dans la mesure où elle peuvent apparaître comme trop contraignantes à certaines entreprises, notamment PME et PMI, ce qui conduit à un effet d'éviction au profit des grands groupes, fragilisant ainsi notre tissu de PME .

e) La nécessaire harmonisation européenne :

Si comme je l'ai indiqué il est apparu souhaitable, dans le domaine fiscal, d'envisager les choses dans un cadre européen, les débats ont également montré les limites de la logique strictement nationale et la nécessité de se doter de normes européennes, comme par exemple en matière d'objectifs de baisse d'émissions de polluants.

De même, la question européenne a été évoquée sous l'angle de la politique agricole commune (PAC) dont plusieurs intervenants ont souligné l'incompatibilité de la logique productiviste avec les objectifs environnementaux.

f) Les infrastructures :

Si le sujet a bien été évoqué, il n'a pas été aussi largement développé que ce qui aurait pu être imaginé dans une région comme celle du Centre où les questions liées tant à l'autoroute qu'au réseau ferroviaire (fret) sont prégnantes.

Plusieurs propositions autour de la nécessité de développer le multimodal et le ferroviaire semblent avoir fait consensus, en soulignant les attentes vis à vis de l'Etat dans ces domaines (certains représentants de collectivités locales ne cachant pas leur scepticisme voire leur inquiétudes sur d'éventuels transferts de charges).

Il ressort très nettement de revenir à un développement des centres urbains (re densification des centres urbains), et d'éviter l'étalement des zones urbaines, sources de consommation d'espaces, de pollutions multiples liées aux modes de transport diffus : une proposition est de lier tout développement urbain à la mise en place d'un transport collectif. Concernant le développement des transports collectifs, souhaités, des collectivités ont souligné la nécessité de l'aide de l'Etat.

Thématiques "sectorielles" :

a) Les énergies et énergie renouvelables :

Il s'agit là de sujets qui ont montré des dissensus importants.

Le débat a été fourni sur le sujet des énergies renouvelables, sans aucun consensus, certains considérant que le développement de l'éolien ne se justifiait pas en France, au regard de notre capacité énergétique et des propres capacités de l'éolien à fournir de l'énergie, tandis que d'autres au contraire ont souligné la nécessité de développer les énergies renouvelables, notamment dans le domaine du bois et du biogaz, domaine encore manifestement très largement sous utilisé.

La qualité environnementale médiocre des biocarburants de première génération (appellation proposée ; agro carburants ?) a été soulignée.

Là aussi sans faire consensus, le nucléaire a été curieusement peu débattu et cité comme peu producteur de CO2 comme l'hydraulique.

En matière de consommation d'énergie, la nécessité d'améliorer les performances énergétiques de l'habitat a été soulignée ; la réduction de la vitesse automobile a aussi fait débat.

b) Les O.G.M. :

S'agissant des OGM, si ce sujet n'a pas monopolisé les débats, il a été à plusieurs reprises évoqué, avec un appel fort à un moratoire au nom du principe de précaution, en raison de la protection de la biodiversité, mais aussi au regard de l'inutilité supposée des OGM de première génération, tandis que d'autres soutenaient l'idée que les OGM correspondaient à un besoin réel s'inscrivant dans une politique agricole globale (conventionnelle, biologique, et OGM) tout en admettant que ce n'était pas la « panacée » mais un outil utile.

Dans ce domaine, il semble impossible d'arriver à un accord, les positions diverses étant trop éloignées les unes des autres : néanmoins des décisions doivent être prises dans ce domaine.

.../...

c) Agriculture :

Si certains agriculteurs ont revendiqué le choix entre l'agriculture "conventionnelle", ou avec OGM, ou biologique, la PAC a été accusée de favoriser l'agriculture productiviste avec utilisation des quantités importantes de pesticides, causes de pollutions importantes notamment de l'eau : d'où le souhait de "remettre la PAC à plat". Concernant les pesticides, souvent cités, des efforts à faire en matière d'homologation ont été demandés. Les pesticides neurotoxiques pour les abeilles (Gaucho) ont été mis en cause.

Concernant l'agriculture biologique, les systèmes de contrôle ne semblent pas adaptés (bandes enherbées).

d) Paysages :

Il a été cité à plusieurs reprises la nécessité de réintroduire le paysage dans les politiques conduites dans la lignée de la Convention Européenne du Paysage.

e) Déchets et risques :

Le problème des boues d'épandage a été cité sans solution proposée ainsi que le souhait de produire moins de déchet, à la source. Le principe de précaution a été aussi mis en exergue pour les responsables, ingénieurs et chercheurs.

f) L'eau :

La dégradation de la qualité de l'eau et la nécessité de préserver les ressources ont été soulignées : "un devoir de mémoire" a même été demandé. Les pêcheurs ont souligné qu'il était important de restaurer les rivières. Concernant la ressource, les efforts d'économie d'eau doivent être justement répartis entre utilisateurs : irrigants, particuliers, industrie..

La mise aux normes des stations d'épuration a été jugée indispensable.

Conclusion :

Il me semble essentiel de souligner, comme cela a été fait à plusieurs reprises lors des débats, que les attentes suscitées par le Grenelle sont particulièrement fortes, et qu'il convient de ne pas décevoir l'ensemble des acteurs qui espèrent véritablement que le Grenelle, au-delà de la prise de conscience individuelle et collective, et de l'importance de la notion de débat participatif, permettra d'élaborer d'une part des mesures visibles et efficaces dans des délais particulièrement brefs, en prenant notamment en considération les propositions effectuées depuis la base, et, d'autre part une démarche politique globale et à long terme.

Si ces deux aspects n'étaient pas suffisamment pris en compte, la déception serait grande et son expression serait sans doute particulièrement négative pour le gouvernement.

En revanche, la mise en œuvre effective de ces attentes constituerait sans nul doute pour le gouvernement un succès très largement reconnu, par delà les clivages politiques.

Je ne manquerai d'ailleurs pas de vous tenir informé de toute initiative ou prolongement qui auraient pu naître des débats tenus à Bourges.

Claude KUPFER,